



DÉPARTEMENT DE ZIGUINCHOR

LE CABINET DU PRÉSIDENT



PROJET DE CRÉATION DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE LA CASAMANCE – BOULOME, COMMUNE DE NIAGUIS

1. Introduction

Le projet vise à créer le Conservatoire Botanique de la Casamance (CBC) à Boulome, dans la commune de Niaguis. Ce centre aura pour mission principale la préservation et la valorisation de la biodiversité végétale de la région. Il constituera également un lieu de recherche, d'éducation environnementale et de développement éco-touristique, dans le cadre d'un partenariat public-privé.

2. Contexte et justification

La Casamance est une région riche en biodiversité, avec une variété de ressources végétales uniques. Toutefois, ces ressources sont menacées par la déforestation, l'urbanisation croissante et les changements climatiques. Ce projet répondra aux enjeux suivants :

- Protéger et restaurer les espèces végétales menacées.
- Encourager la recherche scientifique sur la flore locale et ses usages.
- Sensibiliser les populations à la conservation de l'environnement.
- Développer un éco-tourisme responsable et durable.
- Offrir des opportunités économiques et des emplois locaux.

3. Composantes du projet

Le CBC sera un espace dédié à la conservation et à la promotion de la biodiversité végétale, avec les éléments suivants :

- **Jardin botanique** : collection d'espèces locales et exotiques rares, verger de plantes endémiques et espace de reboisement.

- **Centre de recherche et d'expérimentation** : laboratoire d'études sur les plantes médicinales, l'agroécologie et la reforestation.
- **Espace pédagogique et de sensibilisation** : formations, ateliers et activités interactives pour les écoles et la communauté.
- **Parc éco-touristique** : parcours découverte, sentiers botaniques et espaces d'observation de la faune et de la flore.
- **Pépinière communautaire** : production et distribution de plants pour le reboisement et l'agriculture durable.

4. Investissement requis

Le coût total du projet est estimé à 1,2 milliard de francs CFA.

- Contribution de l'État et des collectivités : 40 %, soit 480 millions de francs CFA.
- Apport du partenaire privé : 60 %, soit 720 millions de francs CFA.

5. Financement

Le financement sera structuré comme suit :

- 30 % de fonds propres du partenaire privé, soit 216 millions de francs CFA.
- 70 % sous forme de prêt bancaire, soit 504 millions de francs CFA, remboursable sur 15 ans avec un taux d'intérêt annuel de 6 %.

6. Plan d'exploitation

La gestion du site sera confiée à un partenaire privé pour une durée de 25 ans. Les revenus seront générés par :

- Billetterie : visites guidées, activités pédagogiques et animations.
- Programmes de formation : cours sur l'agroécologie, la médecine traditionnelle et la conservation.
- Production et vente de plants pour le reboisement et l'agriculture durable.
- Services annexes : éco-hébergements, café-restaurant et vente de produits locaux.

Un modèle de gouvernance participatif intégrera des acteurs publics et privés, des ONG et des chercheurs.

7. Impact attendu

Conservation et valorisation de la flore casamançaise.

- Sensibilisation et formation des populations locales à la préservation de l'environnement.
- Création d'emplois directs et indirects (guides, techniciens, formateurs, chercheurs).
- Développement d'un éco-tourisme attractif et durable.

- Renforcement de la recherche scientifique sur la biodiversité et l'agroécologie.

8. Conclusion et appel à l'action

Le Conservatoire Botanique de la Casamance représente une opportunité unique pour faire de la région un modèle de conservation et de développement écologique en Afrique de l'Ouest. Nous appelons les investisseurs, les partenaires privés et les acteurs publics à soutenir ce projet innovant et porteur d'avenir.



Dr Ananias Georges MANSALY